Syndicat Mixte du Bassin Versant Bourbince

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 11 janvier 2024	**Nombre de délégués :**	
N° 2024-006	**En exercice :**	**29**
Convocation du : 30 décembre 2023	**Présents ou représentés :**	**22**
Affichage du : 12 janvier 2024	**Absents :**	**4**
Objet de la délibération : Demande de subvention générale – Contrat Territorial Bourbince		

L'an deux mille vingt-et-quatre, le onze du mois de janvier à 17H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil municipal à Ciry le Noble, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M LUARD Jean Paul		X		
	M FRIZOT Jean Marc	X			
	M PRICAT Valentin	X			
	M BRUGNIAU Pierre	X			
	M DUMAS Pierre-Yves	X			
	M REPY Marc	X			
	Mme MATRAY Paulette		X		Pouvoir à FRIZOT JM
	M JARROT Marie-Claude		X		M KAZMINE Yves
	M DEGUEURCE Gilles			X	
	M DUBAND Joël	X			
	M BAUDIN Jean-Paul		X		M DESCHAMPS C
	M SOROKA Christian	X			
	M VALETTE Noël		X		M MALESSARD Eric
	M BALLOT Alain	X			
	M GAMBINI Georges			X	
	M CHAPON Norbert	X			
	M PICHARD Emmanuel	X			
	Mme SARANDAO Gilda		X		
Communauté de Communes du Grand Charolais	M LOPES DE LIMA Pascal		X		
	M BOURGEON Laurent	X			
	M FRADET Cédric			X	
	M PICHARD Bruno	X			
	M PERRETTE Gilles	X			
	M DEGRANGE Anne	X			
	M PESSIN Jean Marc	X			
	M THERVILLE Daniel			X	
	M PERRIER Richard	X			
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD	X			
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE	X			

Secrétaire de séance : M PRICAT Valentin

…/…

La mise en œuvre des actions prévues au contrat territorial Bourbince 2022-2024 portant sur la restauration des milieux aquatiques ainsi que tous travaux ou études visant à restaurer te bon état écologique des cours d'eau du territoire nécessite l'aide financière de différents partenaires.

Le Président du SMi2B demande l'autorisation d'effectuer toutes les démarches techniques, administratives et financières (dépôts des dossiers de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, du Conseil Départemental 71 et tout autre organisme) et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des actions prévues jusqu'à ta fin du contrat territorial Bourbince 2022-2024 ainsi que durant toute la période de renouvellement.

Après avoir entendu l'exposé décrit ci-dessus, le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'autoriser Le Président du SMi2B à effectuer toutes les démarches techniques, administratives et financières et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des actions prévues jusqu'à ta fin du contrat territorial Bourbince 2022-2024.

Décide de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de l'Agence de ['Eau Loire Bretagne, du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, du Conseil Départemental 71 et tout autre organisme relatives aux études ou travaux inscrits dans le contrat territorial 2022-2024.

Le comité syndical sera informé à chaque comité des demandes de subventions déposées.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le : 16 janvier 2024
Publication le : 16 janvier 2024

A Montceau-les-Mines le : 16 janvier 2024
Le Président